



Règlement du concours photo

se déroulant du 4 mars au 19 avril 2019
dans le cadre de l'exposition

Du bois jusqu'au toit

De la forêt à la maison à pan de bois

Article 1 : Objet

L'association *Le Vieil Erstein* organise en lien avec ses partenaires une exposition sur le thème de la maison alsacienne, de la forêt à la maison à pan de bois.

Dans ce cadre, un concours photographique, gratuit et ouvert à tous, est organisé, afin d'impliquer les participants dans la connaissance et la valorisation de ce patrimoine.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Il se décline en 2 catégories :

- catégorie « junior » pour les participants âgés de 6 à 16 ans.
- catégorie « adulte » pour les participants de plus de 16 ans.

Article 3 : Thématiques

Les photos doivent respecter l'esprit de l'exposition : « *Du bois jusqu'au toit - De la forêt à la maison à pan de bois* » et traiterons des thèmes du concours suivants : « La maison à pan de bois » et « La forêt ».

Seules les photos réalisées dans le canton d'Erstein (14 communes) seront retenues : Bolsenheim, Daubensand, Erstein, Gerstheim, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Obenheim, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim, Westhouse.

Article 4 : Conditions de participation

Les clichés devront être accompagnés du bulletin de participation joint au présent règlement, dûment complété. Les candidats doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées (cf. « autorisation des personnes photographiées » jointe au présent document).

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 5 : Modalités de participation

La participation est limitée à 3 clichés par participant. Les clichés présentés devront être transmis à l'association *Le Vieil Erstein* sous forme de tirage papier. Le tirage devra être d'une taille minimum de 21 cm x 29,7 mm (format A4).

Article 6 : Dépôt et réception des photos

La période de réception des photos est fixée du lundi 4 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019, heure limite de dépôt à 17 h.

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous forme de tirage papier dans une enveloppe scellée à l'adresse suivante :

**Association Le Vieil Erstein
Accueil de la Mairie
1, Place de l'Hôtel de Ville
67150 Erstein**

Le bulletin de participation et l'autorisation des personnes photographiées devront être joints dans l'enveloppe, où devra également figurer la mention « Concours photo – Du bois jusqu'au toit », et la catégorie (« Junior » ou « Adulte »).

Article 7 : Critères de sélection

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos.

Le jury s'appuiera sur 3 critères :

- le respect du thème (note/10)
- l'originalité du cliché (note/5)
- la technique – cadrage - netteté (note/5)

Article 8 : Exposition des œuvres

Un maximum de 10 photos par catégorie sera présélectionné parmi les clichés réceptionnés. Les participants seront informés personnellement de cette présélection. Les photos retenues seront ensuite exposées durant toute la durée de la manifestation.

Article 9 : Récompenses.

De nombreux prix récompenseront nos lauréats, offerts par nos partenaires - FIBOIS, l'Association Nature Ried d'Erstein, la Ville d'Erstein, le Cinéma Amitié - et l'association Le Vieil Erstein :

Catégorie Junior :

- 1° prix : 1 sortie nature pour 1 adulte et 1 enfant (ANRE)
- 2° prix : 2 places de cinéma au Cinéma Amitié Erstein
- 3° prix : 1 livre *Mémoires du monde agricole d'Erstein*

Catégorie Adulte :

- 1° prix : 2 places pour un spectacle du Relais culturel de la Ville d'Erstein
- 2° prix : 1 sortie nature pour 2 adultes (ANRE)
- 3° prix : 1 livre *50 ans d'exploration et d'études botaniques en forêt tropicale* (FIBOIS)

Prix du public :

- 1 visite guidée Patrimoine (Vieil Erstein) pour 2 personnes et 1 livre *Mémoires du monde agricole d'Erstein*

Le jury statuera durant la semaine du 23 au 28 avril 2019 pour définir par catégorie 3 lauréats qui seront destinataires de lots. Les participants ayant déposés plusieurs clichés ne pourront être primés qu'une fois.

Durant la manifestation, le public sera amené à voter pour définir les trois meilleurs clichés toutes catégories confondues. La photographie ayant reçu le plus de suffrage se verra attribuer un « Prix du Public ». Cette partie du concours sera close le vendredi 31 mai 2019 au soir.

La remise des récompenses aura lieu lors de la clôture officielle de l'exposition, le dimanche 2 juin 2019. Les gagnants retireront leurs prix le jour de la clôture.

Article 10 : Composition du jury

Le jury est composé comme suit :

- 2 représentants de l'Association Vieil Erstein
- 1 représentant de l'Association Nature Ried Erstein
- 1 représentant de Fibois
- 1 représentant de la Ville d'Erstein
- 1 représentant de l'Etappenstall
- 1 spécialiste photo.

Article 11 : Exclusions

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- les photos envoyées après la date limite du concours
- les photos pouvant revêtir d'un caractère discriminant, ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- Les photos ne respectant pas les droits à l'image (cf. article 4)
- Les photos représentant un aspect litigieux (plagia, contrefaçon, antériorité)
- Le non-respect (total ou partiel) par l'auteur du présent règlement.
- Les clichés pris manifestement au détriment de la quiétude et du respect des espèces photographiées (oiseaux au nid, Batraciens ou poissons en aquarium, etc.)

Article 12 : Droit à l'image

L'association *Le Vieil Erstein* pourra utiliser les clichés primés, et uniquement les clichés primés dans le cadre du concours photo lui-même ou de la promotion de manifestations ultérieures et ce, pour une durée de trois ans. Le nom de l'auteur sera mentionné au bas de la photo ou sur tout document dans lequel elle serait utilisée (sauf avis contraire de l'auteur). Au terme des trois ans, sur demande de l'auteur, les tirages réalisés pourront lui être rétrocédés.

Sur demande, les tirages photos non récompensées pourront être restitués aux candidats au terme du concours. Dans ce cas, ceci ne pourra se faire qu'en « mains propres » auprès du responsable de l'association *Le Vieil Erstein* et sur présentation du ticket d'inscription qui lui aura été retourné au préalable signé par l'organisation. En aucun cas les tirages ne pourront faire l'objet d'un envoi au frais de l'organisateur.

Article 13 : Contacts / Renseignements

Association Le Vieil Erstein / 1, Place de l'Hôtel de Ville / 67150 Erstein

Brigitte GEBHARD : Tél. : 03 88 68 51 99 / courriel : concours.photo@vieil-erstein.alsace